

Motion Jean-Michel Favez et consorts - la voie express plutôt que la salle d'attente pour la communauté tarifaire !

Développement

Le 30 octobre 2007, suite à une réponse jugée insatisfaisante du CE à l'interpellation Claudine Dind "Quelle extension de la communauté tarifaire pour les transports publics ?", le Grand Conseil adoptait à une très large majorité "avec 1 opposition et quelques abstentions" (voir BGC p. 18) la détermination suivante :

"Le Grand Conseil invite le Conseil d'Etat à accélérer le processus d'extension d'une ou de communautés tarifaires couvrant l'ensemble du territoire vaudois."

Le mécontentement du Grand Conseil était dû au calendrier annoncé qui, dans la réponse citée, prévoyait une échéance en 2009 pour le Nord vaudois et la Riviera, en 2009-2010 pour la région nyonnaise, et en 2010-2011 pour le Chablais.

Il convient aussi de rappeler que la couverture de l'ensemble du territoire vaudois figurait déjà dans le programme de législature 2003-2007 du Conseil d'Etat.

Vendredi 28 mars, nous recevions toutes et tous une copie de la lettre que le Conseil d'Etat adressait le 12 mars à la présidente du Grand Conseil et qui, en réponse à la détermination acceptée 5 mois plus tôt, présentait le nouveau calendrier du gouvernement.

Ma surprise a sans doute été à la hauteur de la vôtre en constatant que les nouvelles échéances prévues par le Conseil d'Etat ne sont nullement avancées, contrairement à la volonté clairement exprimée par le Grand Conseil. En effet, le dernier paragraphe de la lettre du CE nous apprend qu'on peut espérer un rapprochement de la communauté tarifaire de Genève "Unireso" avec la région Nyon-Gland en 2010-2011 (une année de plus que l'échéance annoncée dans la réponse à l'interpellation Dind !) et l'extension de Mobilis au Chablais en 2011 (soit au terme le plus lointain des perspectives annoncées dans la même réponse).

Le Grand Conseil est-il prêt à accepter qu'on se moque à ce point de sa volonté exprimée on ne peut plus clairement par son vote ?

Pour ma part, j'y suis peu enclin et c'est la raison pour laquelle je propose cette motion qui demande que :

Le CE présente un EMPD qui doit permettre la couverture par communauté(s) tarifaire(s) de l'ensemble du territoire vaudois d'ici fin 2009.

Cette motion propose aussi que le CE étudie une modification du chapitre V (Communauté tarifaire) de la loi sur les transports (LTPu), notamment l'opportunité d'une suppression, en son art. 22, de la phrase "La réalisation peut être effectuée partiellement".

Gland, le 15 avril 2008.

(Signé) *Jean-Michel Favez et 45 cosignataires*